

# Littérature populaire et stratégies éducatives maternelles pour un ordre patriarcal

Dr. Rahmouna Mehadjji  
Université d'Oran



Synergies Algérie n° 13 - 2011 pp. 175-183

**Résumé :** La littérature populaire algérienne est le parfait vecteur des traditions ancestrales qui se transmettent d'une génération à une autre pour dicter les attitudes et les comportements des individus en société. Il s'agit dans cet article de se pencher sur ce type de production, afin de dégager un discours relatif aux stratégies éducatives maternelles, discours qui dévoile une discrimination flagrante quant à l'éducation donnée aux filles et aux garçons.

**Mots-clés :** Littérature populaire - contes - système patriarcal - stratégies éducatives.

**Abstract:** The Algerian popular literature is the perfect vector of the ancestral traditions which are passed on from a generation to the other one to dictate attitudes and behavior of the individuals in society. It is a question in this article of bending over this type (chap) of production, to loosen (to kick away) a speech concerning the maternal educational strategies, a discourse which reveals a blatant discrimination as for the education given to the girls and to the boys.

**Keywords:** Popular literature - tales - patriarchal system - educational strategies.

**المخلص:** يعد الأدب الشعبي الجزائري حاملا مثاليا لتقاليد الأجداد التي تنتقل من جيل إلى آخر لفرض مواقف وسلوكيات الأفراد في المجتمع. والهدف من هذا المقال هو تناول هذا النوع من الإنتاج لإبراز خطاب حول الاستراتيجيات التربوية للأمهات - هذا الخطاب الذي يكشف التمييز السافر الخاص بالتربية الموجهة للبنات والبنين.

**الكلمات المفتاحية:** الأدب الشعبي - الحكايات - النظام الأبوي - الاستراتيجيات التربوية.

De nos jours, la littérature populaire reste encore largement impliquée dans le processus de transfert des connaissances au même titre que d'autres moyens susceptibles d'inculquer les règles régissant la vie sociale des individus. C'est pourquoi les contes, mais aussi les proverbes, les adages, les dictons, les devinettes, continuent de faire partie des moyens en usage dans la pédagogie sociale. Le thème de cet article relatif aux stratégies éducatives maternelles propose de réfléchir sur l'adéquation entre l'imaginaire véhiculé par les récits traditionnels et la réalité sociale ; il s'agit d'examiner la façon dont ces productions orales révèlent un discours produit par la société sur elle-même<sup>1</sup>.

Dans l'univers contique algérien, le discours féminin relatif à l'éducation des enfants révèle des pratiques liées à un système patriarcal. En effet, bien que toute la famille se sente investie de la responsabilité qui consiste à faire correspondre la psychologie de l'enfant avec son sexe biologique, c'est aux mères principalement que revient la lourde tâche de l'éducation de celui-ci ; et c'est ainsi que la discrimination accueillant la naissance des enfants de sexe différent va se poursuivre durant toute leur éducation : autant l'éducation des filles sera placée sous le signe de l'intransigeance et de la rigueur, autant celle des garçons sera marquée par la tolérance et le laxisme.

### Le dressage des filles

Dans les contes populaires algériens, l'image positive des jeunes filles renvoie à l'abnégation, la décence, la docilité et le respect absolu de l'autorité paternelle. Ces vertus apparaissent comme les qualités requises pour des jeunes filles accomplies. Le succès de leur éducation reste tributaire d'un certain nombre de conduites qui présument toutes une soumission illimitée à la tutelle masculine. Tout écart est sévèrement condamné non seulement par le groupe familial mais par la société toute entière. Les jeunes filles de «bonne famille» doivent obéir à des normes précises auxquelles elles ne sauraient échapper sous peine d'être totalement marginalisées.

Il apparaît ainsi à travers le conte, que dès la petite enfance, on transmet ce que Pierre Bourdieu appelle les premiers «habitus»<sup>2</sup>, c'est-à-dire, tout ce que l'éducation ou l'expérience vont imprimer chez l'individu et le prédisposer dans ses attitudes et ses compétences en société. C'est à travers les habitus que les petites filles intègrent très tôt le rôle et la place qu'elles doivent tenir en conformité avec la culture et les impératifs sociaux. Elles devront se plier à un code de conduite rigoureux destiné à protéger en priorité l'honneur de la famille. Dans sa vision du social, à partir des analyses de Pierre Bourdieu justement, Camille Lacoste-Dujardin précise que :

*« Tout, autour de la petite fille, contribue à marquer ses structures subjectives, symboliques et imaginaires, comme ses habitus, de la conviction de son infériorité, de sa fragilité, et des périls qu'elle fait encourir à sa famille. Comment n'intérioriserait-elle pas la nécessité d'être sous protection, dominée, alors que tout dès sa naissance lui tient ce même langage ? » (Lacoste-Dujardin, 1995 : 73)*

Il est reconnu par exemple, à ce propos, que l'éducation traditionnelle des filles algériennes tourne exclusivement ou presque, autour de la notion de la vulnérabilité de leur personne par rapport à la virginité qu'elles doivent préserver à tout prix afin de trouver une place dans la société ou, du moins, de ne pas en être exclues : c'est une thématique à laquelle les contes accordent une large place. Les seules explications que les jeunes filles reçoivent à ce sujet trouvent leurs justifications dans les notions de *hachma*, *'aïb* et *harâm*. Dans son ouvrage intitulé *Le sujet en islam*, Malek Chebel définit la *hachma*<sup>3</sup> comme un sentiment qui révèle la bonne éducation de l'individu, c'est, précise-t-il :

*« ...un sentiment discret qui règle la distance entre les générations au sein d'une même famille. Elle établit aussi un canon infranchissable entre les sexes. [...] La hachma ou pudeur est la vertu cardinale de la femme musulmane bien-née. Elle évoque la retenue, la discrétion et l'aptitude presque immuable à accepter d'être un non-sujet de la société islamique » (Chebel, 2002 : 33).*

Selon André Demeerseman (1967: 220), *hachma* signifie pudeur, modestie ou réserve, mais ce terme se confond généralement avec la notion de *'aïb*, qui renvoie à l'impudence, et à l'effronterie et qui, selon Louis de Premare est ressenti comme « un sentiment d'angoisse et de culpabilité devant la faute ou le déshonneur » (Premare (de), 1974 -1975 : 295). Les notions de *'aïb* et de *hachma* se conjuguent à celle de *harâm* qui elle, renvoie d'emblée aux interdits religieux<sup>4</sup>. Subordonnée aux interdits sociaux, sera *harâm* toute action qui pourra entraîner une jeune fille à défier l'idée de pureté associée à son image<sup>5</sup>.

Dans son essai sur la méthode juridique maghrébine, Jacques Berque observe que « la culture islamique est dominée par la hantise du *h'arâm* (illicite)... Cette notion couvre de ses ramifications l'espace entier de la vie physique, morale et sociale » (Berque, 1944 : 91). Ceci est confirmé par Nefissa Zerdoumi dans son chapitre consacré à l'espace psychologique et au comportement de l'enfant en milieu traditionnel, puisqu'elle nous dit à propos des principes de la *hachma* qu'ils sont :

*«... complexes et sans doute à la fois d'ordre religieux, racial et sociologique ; religieux, parce que la h'achouma traduit l'idéal humaniste de l'Islam codifié dans la Sunna ; racial, car elle exprime les idées particulières des Arabo-Berbères sur l'honneur, la pureté du sang et l'orgueil familial ; sociologique enfin, parce que la société maghrébine est monolithique et favorise conformisme et pression sociale »* (Zerdoumi, 1982 : 261).

*'Aïb*, *hachma* et *harâm* apparaissent ainsi comme les éléments fondamentaux de l'éducation traditionnelle, car ils constituent la base de la vertu morale et de la socialisation des petites filles dont le dressage s'attache principalement à la question sexuelle et ses interdits.

L'étude des contes populaires algériens révèle des modèles éducatifs appartenant à une société de structure agnatique, des modèles qui dévoilent une discrimination flagrante. C'est pourquoi au désappointement provoqué par la naissance de cet enfant à la place duquel on aurait préféré un garçon, va succéder l'angoisse de la mère de ne pouvoir «l'amener à terme», c'est-à-dire, en faire rapidement une jeune femme qui soit au fait de son rôle social :

*« A la première déception s'il s'en fut et qui, s'il s'agit d'une première naissance, porte préjudice au prestige de la mère viendra s'imposer désormais l'idée obsédante de travailler au moins à la parfaite réussite de son éducation »* (Toualbi, 1998 : 86).

Dès l'enfance, les filles sont dressées pour faire honneur à leur communauté et ce, pour la plus grande gloire de leur famille et de leur mère en particulier. La finalité de l'éducation des filles est de réussir à leur faire acquérir un statut qui, par ricochet, va confirmer celui de leur mère. A ce sujet, Henri Genevois nous rapporte qu'en Kabylie, on dit que l'éducation des filles est pénible cependant gratifiante pour les mères dans le cas où elles sont demandées précocement en mariage<sup>6</sup> : il apparaît que le statut d'épouse précoce, un statut enviable, va dépendre de la capacité des mères à leur inculquer très tôt les valeurs patriarcales. Les petites filles sont placées sous la surveillance de leurs mères, de même qu'elles les sustentent, ce sont elles qui vont les éduquer et les façonner afin de les intégrer dans un ordre social à privilèges masculins. A travers cet acte, elles s'impliquent totalement car c'est toute leur responsabilité qui serait mise en cause dans le cas où elles auraient à répondre de la conduite de leurs filles :

« ... plus que le père, c'est la mère qui engage sa responsabilité, car elle aura, et en toutes circonstances, à répondre des agissements de sa fille »<sup>7</sup>. L'existence de cet être problématique met la situation des mères en péril perpétuel, et c'est donc pour garantir leur propre sécurité qu'elles doivent veiller à ce que l'éducation de leurs filles ne souffre d'aucun écart. Les mères vont être hyper normatives avec leurs filles, leur tâche primordiale sera de leur inculquer l'obéissance totale aux prescriptions des parents et ce, quelle que soit l'importance de l'enjeu »<sup>8</sup>.

Dans un conte populaire intitulé «*Dlala aux yeux de gazelle*» (Mehadji, 2005 : 365), lorsque l'héroïne menacée par une union incestueuse fuit la maison paternelle, sa mère n'hésite pas à la poursuivre pour la supplier de revenir au risque même de voir le père exécuter le serment d'épouser sa propre fille : « Dlala, ô Dlala ! Toi aux yeux de gazelle ! Je suis ta mère, ô ma fille ! Reviens ô belle des belles ! » lui dit-elle. La jeune fille rétorquant « avant tu étais ma mère, maintenant tu es devenue ma darra », continuera sa fuite refusant d'obéir à la sommation de son père également qui lui ordonne de revenir. Normalement, la jeune fille a pour règle de ne jamais s'opposer aux ordres de ses parents, son obéissance passive apparaît comme une vertu cardinale. Cependant, ici la désobéissance n'est pas perçue de manière négative car l'enjeu est de taille : la fugue permet à la jeune fille de sauver en même temps son père et sa propre personne d'une situation prohibée par la religion et la société toute entière.

Dans les contes populaires algériens, la désobéissance est le plus souvent sévèrement punie. Ainsi, l'histoire connue sous le titre de «*La ruse des hommes et la ruse des femmes*» (Mehadji, 2005 : 380), et qui raconte l'aventure des jeunes filles, orphelines de mère, cruellement châtiées pour avoir transgressé l'ordre de leur père, à savoir ne communiquer avec aucune personne durant son absence : il est évident que les filles n'auraient su désobéir du vivant de leur mère, car cela lui aurait porté autant de préjudices. Cependant passant outre l'injonction paternelle, celles-ci adressent la parole à un étranger et se voient abusées par un homme qui ne s'embarrasse d'aucun scrupule, puisqu'il les abandonne tour à tour aussitôt qu'il les séduit. La désobéissance les a amenées à se marginaliser et de la sorte les jeunes filles se trouvent définitivement exclues de la société et par là même du récit qui la représente.

En principe, les mères sont là pour contrôler et veiller à ce que leurs filles n'aient pas la moindre inconduite, elles vont leur faire redouter le sexe opposé en le représentant comme un véritable danger pour elles. Elles présenteront le père, les frères, les oncles, les cousins, comme de véritables remparts à la réclusion dont elles font l'objet. Menaces, chantages, intimidations, interdictions, les mères vont contribuer à mettre en place un climat de méfiance et de défiance traduisant leurs propres appréhensions, leurs propres craintes. Leur vigilance n'a d'égal que le sentiment d'insécurité qui les pénètre dans leur vie de femmes. Soumises et pudiques devant les hommes tout puissants, elles transmettront à leur fille ce sentiment d'infériorité en les traitant comme des êtres faibles, dénués de toute consistance.

Cette image peut être illustrée par l'histoire de «*Ouadâa qui perdit les sept*» (Mehadji, 2005 : 403), où une jeune fille tente de reconstituer une fratrie en allant à la recherche de ses sept frères exilés par sa faute.

Devant la résolution de la jeune héroïne, la mère affligée, désemparée, croyant sa fille sous l'influence des forces du mal, essaie de l'en dissuader : «*Maudis Satan<sup>9</sup>, ma fille !*

Où veux-tu donc aller ? Comment veux-tu les retrouver ? » Devant l'entêtement de la jeune fille, son père viendra lui aussi confirmer son inaptitude à ce genre d'entreprise qui exige, en principe, des capacités qui, par atavisme, restent l'apanage exclusif du sexe masculin : l« Ma fille, tu n'es qu'une femme faible, comment prendrais-tu seule les routes et les montagnes ? », lui dit-il.

En effet, les règles de bienséance et de convenance ne permettent pas à une jeune fille d'aller à l'aventure, serait-ce même pour le bien de la famille. C'est pourquoi le rôle éducateur des mères, sous couvert des lois de la moralité, semble bien de vouloir poser un frein constant à leurs filles en cultivant cette notion d'infériorité comme inhérente au sexe féminin. Elles vont intégrer dans la conscience de leurs enfants la place de future assujettie qui sera la leur. En fait, à travers cet acte, les mères ne font que projeter leur inquiétude, leur désarroi sur les fillettes qui ne sont que le miroir de leur propre vie :

*« Précepteur officiel de la fille et médiateur des normes culturelles qui vont définir le modèle éducatif, la mère n'accède à cette fonction normative qu'au détour d'un jeu complexe d'identification-projections souvent douloureux et induisant, comme on peut l'imaginer, une lutte intérieure jamais achevée et des renoncements narcissiques répétés » (Toualbi, 1998 : 86).*

L'existence des filles au sein de la cellule familiale engage la responsabilité totale des mères entraînant un état d'angoisse perpétuelle, l'angoisse qu'elles ne puissent accomplir leur destinée qui ne pourra se réaliser qu'à travers le mariage. En effet, la relation éducative qui lie les mères à leurs filles ne s'achève que sur l'épreuve nuptiale de ces dernières qui représente pour les mères l'aboutissement d'un processus éducatif rigoureux. Elles recevront l'assentiment et les félicitations du groupe lorsque leurs filles auront attesté de leur pureté, signe intangible d'une éducation réussie. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il y a eu perte de virginité avant les noces, c'est sur les mères que l'on jettera l'anathème car elles sont le principal consignataire de la vertu de leurs filles. Evoquant le drame des noces ratées pour cause de virginité non attestée, Radia Toualbi insiste sur la responsabilité qui est généralement rejetée sur les mères, nous disant :

*« En tant qu'elles induisent l'écroulement du capital de prestige familial, c'est évidemment le groupe qui subit les contrecoups ; la mère, quant à elle, comptable en titre de l'éducation de ses enfants, aura à répondre de cette faillite symbolique du groupe et devra en assumer l'anathème » (Toualbi, 1998 : 93).*

Par conséquent, la finalité de l'éducation des mères tend essentiellement à faire acquérir à leurs filles un statut qui dépend en somme de l'intégrité physique des concernées. Le pôle de référence de la stratégie éducative des mères à l'égard des enfants de sexe féminin sera en toute circonstance la notion d'honneur familial. Pour leur plus grande gloire, elles en auront fait des femmes accomplies qui auront su prendre modèle sur une mère soumise à la virilité et l'autorité masculines<sup>10</sup>.

### L'initiation des garçons

Contrairement aux filles dont l'éducation revient principalement aux mères, l'éducation des garçons concerne les parents tous deux avec cependant une plus grande charge aux pères car ce sont eux qui demeurent le modèle d'identification virile sur lequel les enfants devront calquer leur conduite.

Dans le conte de «*Hadd Ezzine aux cheveux dorés*» (Mehadji, 2005 : 370), nous verrons le père emmener son fils avec lui pour un long voyage afin de lui apprendre à lutter contre les ennemis : « Quand il eut quatorze ans, il s'en alla avec son père, de pays en pays, afin de combattre les ennemis. Il resta absent pendant sept années ».

C'est lui qui va avoir à l'initier à au combat pour la défense du territoire et pour le pouvoir. Dans un autre conte, « *Le jeune homme qui voulait se marier* » (Mehadji, 2005 : 393), où l'on raconte les péripéties d'un jeune homme qui désirait convoler, c'est encore le père qui va lui commander de s'en aller d'abord parcourir le monde avant de s'engager dans une telle entreprise. En fait l'expédition devrait permettre au jeune homme de s'instruire sur le monde féminin, démarche indispensable pour qui veut tenter de comprendre la personnalité féminine présentée comme très complexe dans le récit.

C'est pourquoi à la demande du fils de vouloir fonder un foyer, son père lui dira :

*« - Viens mon fils ! Je vais te donner une certaine somme d'argent... Prends-la, et va parcourir le monde. Lorsque tu en auras assez, reviens à la maison et là je te marierai.... Cet argent, je te le donne pour que tu apprennes ce qu'est la vie et pour que tu saches ce que vaut la femme... »* (Mehadji, 2005 : 394).

Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes pour les garçons, il semble que ce sont les pères qui en ont la priorité, cependant l'on remarque que les sentences paternelles ne sont jamais remises en cause par les mères qui se trouvent toujours à proximité dans ces situations, bien au contraire, elles remportent largement leur assentiment le plus souvent tacite, car elles doivent amener les jeunes hommes à révéler leur maturité et leur virilité.

Il est à noter cependant que l'autorité paternelle envers les fils ne se manifeste qu'au stade de son adolescence, moment où les garçons doivent faire leur entrée définitive dans le monde des hommes. Avant cette période, leur initiation se fait au travers du monde féminin dans lequel ils baignent durant toute leur enfance<sup>11</sup>. Dès leur naissance, les mères vont les traiter d'une manière différente de leurs sœurs. Nefissa Zerdoumi insistera sur le fait que « Le garçon est en effet entouré d'une dévotion respectueuse de la part de sa mère et de ses sœurs qui s'empressent de le servir » (Zerdoumi, 1982 : 253).

Au fur et à mesure qu'ils grandiront, les mères vont développer chez les jeunes garçons le sentiment de la fierté d'être mâle. Elles encourageront systématiquement toute manifestation virile de la part de ces petits êtres qui ont très tôt conscience de leurs privilèges<sup>12</sup>. Ainsi, elles leur apprendront très tôt à être les gendarmes de l'ordre moral, leur tâche primordiale étant en l'occurrence de surveiller les sœurs et de les discipliner. Relevant la difficulté de cette charge ordonnée de façon magistrale par les mères, Françoise Couchard nous dit que le frère est :

*« ... responsable de la sœur qu'il a pour mission de surveiller et de préserver du moindre écart. Il ne peut guère se permettre relâchement ou libéralisme, le groupe familial se déchargeant sur lui pour assurer la sauvegarde de la pudeur de la fille et faisant peser sur ses épaules une responsabilité et une angoisse de tous les instants »* (Couchard, 1994 : 161).

Dans le conte de «*Dlala aux yeux de gazelle*» (Mehadji, 2005 : 365), lorsque l'héroïne fuit le palais de son père pour éviter une situation fâcheuse, l'on verra son petit frère

la poursuivre pour l'accompagner dans son évasion sans que la mère ne cherche à le retenir : « elle partit en courant et son petit frère la suivit. Ils s'en allèrent ainsi tous les deux, ça et là, seuls et sans aucun guide », nous dit le conte. Durant toute leur errance, il ne la quittera jamais et ce, jusqu'au retour chez leurs parents.

Il en est de même dans «*La vache des orphelins*» (Mehadji, 2005 : 387), puisque le personnage du petit frère est également toujours aux côtés d'une sœur aux prises avec une méchante marâtre. Il l'accompagnera durant toutes ses aventures qui se termineront par un heureux mariage. Dans les deux récits, l'on voit que malgré leur jeune âge, les garçons sont promus gardiens de leurs sœurs sur lesquelles ils devront veiller jalousement. Celles-ci n'étant plus protégées par un espace clos où l'interaction avec des hommes étrangers est totalement réduite, c'est la présence des frères qui va dresser un rempart afin de les protéger du moindre contact. Les mères vont encourager la proximité avec les sœurs, une proximité qui permettra aux frères de les contrôler même lorsqu'elles se trouvent dans des déplacements extérieurs. C'est ainsi que les espaces ouverts dans lesquels se meuvent les jeunes filles des contes cités, se trouvent en quelque sorte inviolables parce qu'ils sont protégés par les frères qui souscrivent au rôle de protecteur, de défenseurs et de cerbères.

Dans les contes populaires algériens, le personnage du frère occupe une place prépondérante autant que le père ou la mère. L'on verra cette dernière l'habiliter à exercer très jeune son autorité sur ses sœurs et ce indépendamment de l'âge de chacun d'eux<sup>13</sup>. Sachant qu'il aura à répondre en toutes circonstances sur la probité de l'honneur familial, et afin de « maintenir la sacralisation des filles épousables »<sup>14</sup>, on lui apprendra à veiller à la moralité et au comportement des femmes faisant partie de son entourage, ceux-ci étant liés en règle générale à l'honneur de la communauté toute entière.

Pour conclure ce sujet sur les stratégies éducatives maternelles, il semble qu'à travers la littérature populaire, la tradition orale va contribuer à mettre en place tout un ensemble de valeurs destinées à modéliser les structures subjectives et imaginaires qui sont à la base d'un système patriarcal. En effet, il est remarquable que le rôle éducateur des mères soit de maintenir la sujétion des filles au service de la domination masculine. Elles mettent tout en œuvre pour apprendre à leurs filles à se soumettre à l'autorité du père et des frères, les préparant ainsi à l'autorité des maris. L'éducation des filles sera sanctionnée par un mariage précoce qui honorera toute la famille, et la gratitude du groupe masculin ira vers les mères qui ne manqueront pas d'être félicitées lors de cette occasion. Quant à l'éducation des garçons, le rôle des mères sera également décisif pour reproduire la domination masculine. Elles feront de leur mieux pour initier leurs fils dès le plus jeune âge, à leur rôle d'hommes virils sachant faire valoir leur autorité, gardiens et protecteurs de l'honneur du lignage.

Par conséquent, à travers la littérature populaire les mères se révèlent comme les parfaits médiateurs des normes d'une société de structure patriarcale où les femmes sont soumises à une autorité virile institutionnalisée. C'est ainsi que la reconnaissance sociale de la suprématie des hommes sur les femmes est retransmise par l'éducation maternelle à travers les valeurs traditionnelles véhiculées par ce type de production<sup>15</sup>.

## Notes

<sup>1</sup> La réflexion est basée sur un corpus de contes oraux que nous avons recueillis sur bandes sonores, puis transcrits en arabe algérien, et enfin traduits en langue française aux fins d'analyse dans le cadre d'une recherche intitulée *Les images féminines dans les contes populaires algériens* (Mehadjji, 2005).

<sup>2</sup> « Comme le terme lui-même l'indique, l'habitus (du verbe latin habere qui signifie « avoir ») est l'ensemble de traits que l'on a acquis, des dispositions que l'on possède, ou mieux encore, des propriétés résultant de l'appropriation de certains savoirs, de certaines expériences... Elles sont tellement intériorisées, incorporées, qu'elles sont devenues nous-mêmes et qu'elles ne sont pas plus dissociables de notre être que des caractéristiques physiques telles la couleur de nos yeux. L'habitus est un savoir acquis qui s'est transformé en être. » (Accardo, 1997 : 117).

<sup>3</sup> *Hachma* s'écrit également *hichma* ou *hachouma* selon les prononciations rencontrées dans les différentes régions en Algérie.

<sup>4</sup> Nefissa Zerdoumi observe que dans l'éducation traditionnelle on répète souvent « sans pudeur, il n'y a pas de religion, sans religion, il n'y a pas de raison ». Elle rapporte à ce sujet les paroles du prophète disant « La pudeur fait partie de la foi ; la pudeur est intégralement bénéfique. » (Zerdoumi, 1982 : 261).

<sup>4</sup> « Est impur tout ce qui participe de près ou de loin, directement ou par contact, à un bouleversement de l'ordre naturel ou de l'ordre social, ces deux ordres étant intimement mêlés dans la vie du primitif. Est impur ce qui empêche le groupe social de gratifier tous ses membres d'une existence quiète, sans angoisse, sans problèmes individuels, sans imprévus. » (Cazeneuve, 1955 : 48).

<sup>5</sup> « Éduquer une fille c'est comme mâcher du fer. Sa mère doit lui adresser des recommandations du matin au soir. Ainsi sa fille sera désirée en mariage et elle-même sera couverte de félicitations » (Genevois, 1970 : 32).

<sup>6</sup> « Il est en effet remarquable qu'une faute commise par la fille soit d'abord imputable à la mère, car traditionnellement elle a la charge de son éducation dont la finalité est pour ainsi dire l'infailibilité. » (Toualbi, 1984 : 53).

<sup>7</sup> « Aussi apprend-on à une fille dès son plus jeune âge à être obéissante l'obéissance est vécue comme une loi religieuse, à être passive car la passivité est l'alliée objectif de l'inculcation de l'idéologie patrilignagère, l'honneur de la famille réclame la négation d'un éventuel désir individuel devant l'intérêt collectif. » (Messaci, 1995 : 245).

<sup>8</sup> « *Naâli chitane* » : c'est une expression qui s'emploie souvent pour sommer une personne de reprendre ses esprits que l'on suppose égarés.

<sup>9</sup> « Le rôle des mères est donc d'inculquer conjointement la peur de l'homme et l'aspiration au mariage : déléguées à la reproduction de l'ordre patriarcal, leur responsabilité est entière en cas de «faute». C'est leur propre sécurité d'épouses qu'elles confortent en brimant leur progéniture femelle et elles ne manquent pas parfois de cruauté. » (Gadant, 1991 : 45).

<sup>10</sup> « Tout comme il n'est pas concevable qu'un homme s'attarde à la maison, espace féminin, il ne sied pas davantage qu'un père s'occupe des enfants en bas âge dont les soins reviennent exclusivement aux femmes. Ainsi dès les premières années, les pères, absents, laissent les femmes, les mères principalement, assister de façon non seulement constante, mais encore exclusive, les petits enfants. L'enfant est enfermé dans l'univers de la mère... » (Lacoste-Dujardin, 1995 : 49)

<sup>11</sup> «... la virilité est assimilée à la force, à la rigueur, à la violence, parfois à l'intelligence. » (Serhane, 1998 : 28).

<sup>12</sup> C'est le personnage de Mourad, dans *Le fils du pauvre*, qui avoue : « *Je pouvais frapper impunément mes sœurs et quelquefois mes cousines : il fallait bien m'apprendre à donner des coups ! Pénétré de mon importance dès l'âge de cinq ans, j'abusai bientôt de mes droits. Je devins immédiatement un tyran pour la plus petite de mes sœurs, mon aînée de deux ans... Elle avait un bon naturel qui lui permettait d'essuyer mes coups et d'accepter mes moqueries avec une mansuétude peu imaginable chez un enfant de son âge. Toutefois, on ne manqua pas de lui inculquer la croyance que sa docilité était un devoir et mon attitude un droit.* » (Feraoun, 1954 : 26).

<sup>12</sup> « Pour le frère, sa sœur doit être pareille à celle qu'il souhaite épouser un jour, c'est-à-dire pure physiquement et socialement. Ceci suppose que tous les frères acceptent de jouer ce rôle de rempart et de gardiens pour maintenir la sacralisation des filles épousables de préférence. » (Couchard, 1994 : 177).

<sup>13</sup> « ...la mère jouant en même temps un rôle important dans l'enseignement de l'humilité et de la soumission de sa fille à la vérité de l'homme puisque ayant subi le pouvoir masculin dans sa jeunesse elle en est la reproductrice idéale. » (Khodja, 1980 : 127).

<sup>14</sup> « Pour le frère, sa sœur doit être pareille à celle qu'il souhaite épouser un jour, c'est-à-dire pure physiquement et socialement. Ceci suppose que tous les frères acceptent de jouer ce rôle de rempart et de gardiens pour maintenir la sacralisation des filles épousables de préférence. » (Couchard, 1994 : 177).

<sup>15</sup> « ...la mère jouant en même temps un rôle important dans l'enseignement de l'humilité et de la soumission de sa fille à la vérité de l'homme puisque ayant subi le pouvoir masculin dans sa jeunesse elle en est la reproductrice idéale. » (Khodja, 1980 : 127).

## Bibliographie

- Accardo, Alain. 1997. *Introduction à une sociologie critique. Lire Bourdieu*, Bordeaux : Le Mascaret.
- Berque, Jacques. 1944. *Essai sur la méthode juridique maghrébine*. Rabat : Forestier.
- Cazeneuve, Jean. 1955. *Les rites et la condition humaine*. Paris : P.U.F.
- Chebel, Malek. 2002. *Le Sujet en islam*. Paris : Seuil.
- Couchard, Françoise. 1994. *Le fantasme de séduction dans la culture musulmane. Mythes et représentations sociales*. Paris : P.U.F.
- Demeerseman, André. 1967. *La famille traditionnelle et les temps nouveaux*. Tunis : Maison Tunisienne de l'Édition.
- Feraoun, Mouloud. 1954. *Le fils du pauvre*. Paris : Seuil.
- Gadant, Monique. 1991. « Le corps dominé des femmes, réflexions sur la valeur de la virginité (Algérie) ». In *Revue Internationale de Recherches et de Synthèse en Sciences Sociales*. Paris : L'Harmattan, n° 99-100.
- Genevois, Henri. 1970. *La mère*. Fort National : F.D.B.
- Khodja, Souad. 1980. « Les femmes musulmanes algériennes et le développement ». In *Annuaire de l'Afrique du Nord, XVIII - 1979*. Paris : C.N.R.S.
- Lacoste-Dujardin, Camille. 1995. *Des mères contre les femmes, maternité et patriarcat au Maghreb*. 2<sup>ème</sup> éd. Tunis : Cérès.
- Mehadji, Rahmouna. 2005. *Images féminines dans les contes populaires algériens*. Université d'Oran : Thèse de Doctorat en Sciences des Textes Littéraires.
- Messaci, Nadia. 1995. « Exhérédateur de la femme, outil de régulation du système foncier en Kabylie ». In *Actes de l'atelier Femmes et développement*, Alger, 18-21 Octobre 1994. Oran : C.R.A.S.C.
- Premare, Alfred Louis (de). 1974-1975. « La mère et la femme dans la société familiale traditionnelle au Maghreb - Essai de psychanalyse appliquée ». In *Bulletin de psychologie*. Paris, XXVII.
- Serhane, Abdelhak, 1998. « Le sillon de la misogynie ». In *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée. Du mythe à la réalité*. Paris : Karthala.
- Toualbi, Radia. 1984. *Les attitudes et les représentations du mariage chez la jeune fille algérienne*. Alger : E.N.A.L.
- Toualbi, Radia. 1998. « Mère et fille et la norme familiale ». In *Etre femme au Maghreb et en Méditerranée. Du mythe à la réalité*. Paris : Karthala.
- Zerdoumi, Nefissa. 1982. *Enfants d'hier. L'éducation de l'enfant en milieu en milieu traditionnel algérien*. Paris : François Maspero.